

SMMAG Liste des délibérations adoptées Comité Syndical du 25 janvier 2024		
1	Compétences obligatoires - Modification des effectifs du SMMAG	Adoptée
2	Compétences obligatoires - Convention de mise à disposition de ressources du SMMAG à Grenoble Alpes Métropole	Adoptée
3	Compétences obligatoires - Adhésion au COS 38	Adoptée
4	Compétences obligatoires - Mise en place d'une participation aux séjours des enfants du personnel	Adoptée
5	Compétences obligatoires - Attribution des Chèques Emploi Service Universel Préfinancés (CESU Préfinancés)	Adoptée
6	Compétences obligatoires - Conventonnement restauration collective AARI	Adoptée
7	Compétences obligatoires - Rapport sur les orientations budgétaires 2024 du SMMAG	Adoptée
8	Compétences obligatoires - SPL ALEC - Rapport des représentants du SMMAG à l'assemblée spéciale pour l'exercice 2022	Adoptée
9	Compétences obligatoires - SPL SAGES - Rapport annuel du représentant du SMMAG au conseil d'administration pour l'exercice 2022	Adoptée
10	Compétences obligatoires - SPL Isère Aménagement - Rapport du représentant du SMMAG à l'assemblée spéciale pour l'exercice 2022.	Adoptée
11	Compétences obligatoires - SEM Territoires 38 - Rapport des représentants du SMMAG à l'assemblée spéciale pour l'exercice 2022	Adoptée
12	Mobilités urbaines - SPL MTAG - Rapport des représentants du SMMAG au conseil d'administration pour l'exercice 2022	Adoptée
13	Mobilités urbaines - Concession mobiliers urbains destinés à la mobilité - Approbation de la convention relative au raccordement de mobiliers urbains destinés à la mobilité sur le réseau d'éclairage public	Adoptée
14	Mobilités urbaines - Exploitation du réseau de transport public de la communauté de communes le Grésivaudan - Rapport du déléataire de l'année 2021/2022	Adoptée
15	Mobilités urbaines - Subvention à l'association FUB (Fédération des usagers de la bicyclette) pour l'accueil du congrès national le 21 et 22 mars 2024	Adoptée
16	Mobilité urbaines - Avenant 1 à la convention avec la Ville de Fontaine relative à la mise en œuvre de la tarification solidaire	Adoptée
17	Mobilités partagées, actives et intermodalités - Avenant n° 2 à la convention de mandat - Marché 2023-62 Services de cartes prépayées distribuées dans le cadre de la mise en place de la Zone à Faibles Emissions pour les voitures particulières et les deux-roues motorisés dans la métropole grenobloise.	Adoptée